Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 068-216801357-20260928-202690D-DE

Commune de HESINGUE

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HESINGUE

séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence de M. Cédric SCHWIRLEY, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 24 septembre 2026.

Étaient présents : Loïc BLION, Robin BOHRER, Fabienne BOULIER, David BUFFET, Clément CHEVREAU, Olivier FEUERMANN, Andrée GREDER, Jumanuèla HASSLER, Lisa KLEINMANN, Claudia KUNTZELMANN, Teresa LOLL, Jacques MARCHAL, Corinne PACK, Martin PETER, Nathalie REIBEL, Yves SCHERTZER, Laure-Line SEYRES, Adeline TUZET, Patrick VIOTTI,

Absents excusés :
Yann ALIBERT - Stéphane MARTIN - Philippe VOISIN

Procurations :
Yann ALIBERT donne procuration à Patrick VIOTTI
Stéphane MARTIN donne procuration à Claudia KUNTZELMANN
Philippe VOISIN donne procuration à Adeline TUZET

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

Nombre de membres en fonction : 23

Nombre de membres présents : 20

Procurations : 3

Nombre de suffrages exprimés : 23

Votes Pour : 19 (11 voix pour M. Jacques MARCHAL et 8 voix ^pour Mme Corinne PACK)

Votes Contre : 0

Abstentions : 4 (M. Jacques MARCHAL, Mme Corinne PACK, Mme Claudia KUNTZELMANN et M. Stéphane MARTIN)

Transmise au Représentant de l'État le 2 octobre 2026

Publiée le 2 octobre 2026

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif pourra être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 068-216801357-20260928-202690D-DE

2026 90 Remplacement d'un représentant du conseil municipal au Conseil d'administration de l'association « Les Petites Bouilles »

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 2026-39 du 9 avril 2026 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Association « Les Petites Bouilles » ;

CONSIDÉRANT que, par cette délibération, ont notamment été désignés, outre Monsieur le Maire, Adeline TUZET, Jumanuèla HASSLER, Laure-Line SEYRES et Véronique GROUX pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Les Petites Bouilles »

CONSIDÉRANT la démission de Véronique GROUX de ses fonctions d'adjointe au Maire et de son mandat de conseillère municipale ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de pourvoir le siège devenu vacant afin de maintenir la représentation de la Commune au sein du conseil d'administration de l'association ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret lorsqu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose expressément ce mode de scrutin ;

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Les Petites Bouilles » ;

Après appel à candidatures,

Sont candidats :

- M. Jacques MARCHAL
- Mme Corinne PACK.

Il est procédé au vote.

À l'issue du scrutin :

- **M. Jacques MARCHAL obtient 11 voix** (MM. Mmes Loic BLION - Robin BOHRER – David BUFFET - Clément CHEVREAU – Olivier FEUERMANN - Martin PETER - Nathalie REIBEL – Yves SCHERTZER – Laure-Line SEYRES - Patrick VIOTTI, tant en son nom propre qu'au nom de M. Yann ALIBERT, dont il détient la procuration pour la présente séance)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 068-216801357-20260928-202690D-DE

- **Mme Corinne PACK obtient 8 voix** (MM. Mmes Fabienne BOULIER - Andrée GREDER – Jumanuèla HASSLER – Lisa KLEINMANN - Teresa LOLL - Cédric SCHWIRLEY - Adeline TUZET tant en son nom propre qu'au nom de M. Philippe VOISIN, dont elle détient la procuration pour la présente séance)

Mme Claudia KUNTZELMANN s'abstient, tant en son nom propre qu'au nom de M. Stéphane MARTIN, dont elle détient la procuration pour la présente séance.

M. Jacques MARCHAL et Mme Corinne PACK s'abstiennent également.

En conséquence,

DÉSIGNE M. Jacques MARCHAL en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'Association « Les Petites Bouilles », en remplacement de Mme Véronique GROUX.

PRÉCISE que les autres représentants désignés par la délibération n° 2026-39 du 9 avril 2026 demeurent inchangés.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au bureau de l'Association « Les Petites Bouilles » afin de procéder à la mise à jour de la composition de son conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Hésingue, le 30 septembre 2026

Élodie MADAULE :

Secrétaire de séance

Cédric SCHWIRLEY :

Maire

MAIRIE de HESINGUE (Haut-Rhin)